

25 NOV. 2010
DDPP du Rhône
Protection de l'environnement

MONTEIL Jean-Marie

Docteur-Ingénieur

57 Rue HENON 69004 LYON

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
de LYON

184 rue DUGUES CLIN
69 433 LYON Cedex 03

LE GREFFIER en CHEF

Objet: DOSSIER N° E1 0000211/69
E10-211

PREFECTURE du RHÔNE
Service protection de l'environnement

Dossier suivi par L. GIOVANNETTI
E10-211

106 rue P. CORNEILLE

69419 LYON Cedex 03

Objet Société LONGBOW
Sablons GREEN à BUSIGNAN

Madame, Monsieur.

LYON le 26/11/2010

J'ai été honoré de la mission notée ci-dessous par vos compétences.

J'ai veillé au bon déroulement de cette expertise. Ce du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010 - Outre les permanences, j'ai effectué le résumé du dossier en 27 pages manuscrites, jointes. A partir de ce travail on peut avancer que le dossier a été étudié et avancé par SOCOTEC INDUSTRIES avec un respect des règles de l'environnement, avec précisions dans leur globalité.

- Le Commissaire Enquêteur MONTEIL J.M n'a pas été sollicité par les Citoyens concernés.

- Après visite du site de l'implantation future, et visualisation de l'existant, le 15/11/2010

mes conclusions: sont favorables à la demande d'autorisations.

Soyez assuré(s) de ma considération distinguée

ENTREPÔT de STOCKAGE

(1)

LONG BOW
SATOLAS GREEN
69330 PUSIGNAN

Le dossier a été constitué en mai 2010 en collaboration
SOCOTEC INDUSTRIES et LONG BOW

Selon les prescriptions du Code de l'Environnement et en
particulier des articles L 514 à L 517. relatifs aux instal-
lations classées pour la protection de l'environnement

Objet de la demande d'autorisation d'exploiter

Le Soudeur LONG BOW en juin 2009 avait déposé un dossier de
déclaration pour la construction d'une base de stockage et

logistique implantée sur les terrains lui appartenant et
situés sur la commune de PUSIGNAN (69), Parc d'activités de
SATOLAS GREEN - le site est dénommé ARROW 10

Le projet concernait 1 cellule de stockage, d'une surface de
4900m² environ et de 10m de hauteur

Selon le décret du 20 mai 1953, les installations relèvent des
rubriques suivantes

N° 1412-2 → GAZ inflammables liquéfies - NON CLASSÉ - < 6T

N° 1432-25 → Liquides inflammables - DÉCLARATION ≤ 90m³

N° 1510-1 → Entrepôts Couverts - Matières produits substances combus-
tibles en quantité supérieure à 500T

N° 1530-2 → Bois Papier-carbon ou matériaux combustibles avec liques
AUTORISATION - de volume total de l'entrepôt ≥ 50.000m³
DÉCLARATION ≤ 10.000m³

N° 2662-5 → Polymères (A.B.P.) déclassés par l'arr. 3

N° 2663-25 - ÉNERGÉTIQUE - STOCKAGE
- Le volume de matières plastiques $\leq 9500 \text{ m}^3$

N° 2910 - Installation de combustion - si puissance $< 660 \text{ kW}$
NON classée

N° 2925 - Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu étant de 120 kW → DÉCLARATION

Le dossier est établi conformément aux articles R 512-2 à R 512-10 du Code de l'Environnement

Dossier établi par

- Patrick BIDAŁ Charge d'affaires en Environnement à SOCTEC INDUSTRIES
- en collaboration avec Monsieur GLANDALINI de la Société P.I.L.M
- et Monsieur PIGAMO de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION

CONTENU du DOSSIER de DEMANDE d'AUTORISATION d'EXPLOITER

selon l'article R 512-2 à R 512-9 comprend 6 PARTIES

- Partie 1 - Résumé non technique de l'étude d'impact d'écoulement,
- Partie 2 - Le firmament
- Partie 3 - Les activités de la Société LONG BOW. SA
- Partie 4 - Identification des nuisances potentielles de l'installation, évaluation des impacts sur l'environnement et la santé
- Partie 5 - dangers, et mesures prises pour les prévenir et moyens de secours propres à l'établissement
- Partie 6 - Hygiène et sécurité -

RESUME NON TECHNIQUE

(3)

IDENTITE du DEMANDEUR.

- Directeur General de la Societe LONG BOW M^r Steve DICKSON
- Raison Sociale : LONG BOW
- Adresse du Siege Social : 19 Rue JUIVERIE - CHAMBERY (73000)
- Adresse d'exploitation : Parc d'Activites SATOLAS GREEN
69330 EVSIGRAN
- Reformes cadastrales : Parallele C₁ - Zone ALI

DESCRIPTION de l'ACTIVITES

La Societe LONG BOW est specialisee dans la distribution et la vente

- Materiel TV, Hi Fi -- INFORMATIQUE -- PRODUITS D'ENTRETIEN -- COSMETIQUES --
CIGARETTES --

- Ces produits sont generalement sous forme solide, parfois liquide

- Une premiere cellule de stockage soumise a declaration est en
Cours de construction

Il est envisage une deuxieme extension de 2 cellules de stockage
sur le m^{eme} site -

d'achete du depot en entrepots couverts de matiere combustible
est soumise a autorisation selon le rubric N° 01510

La plateforme logistique sera constituee d'un ensemble
de 3 cellules de stockage

- le tonnage stocke sera de l'ordre de 13.000 tonnes
- les cellules sont integrelement sprinklees.

STRUCTURE des BATIMENTS

(4)

- Les cellules de stockage supportent
- une dalle béton avec un dénivelé de 10 cm ce pour créer une rétention à l'intérieur de chaque cellule
 - les cloisons de séparation en tonnes sont coupe feu 2 heures - les portes sont coupe feu
 - les parois extérieures sont de parois sand wich-écran au renfort thermique (incendie) coupe feu 2 heures

La surface du site est de 38144 m^2 la surface occupée par les bâtiments est de 13750 m^2

- Des espaces verts sont aménagés
- un bassin d'infiltration qui collecte les eaux de pluies issues des toitures
 - un bassin d'écoulement qui collecte les autres eaux de ruissellement

ACTIVITES VISEES par la NOMENCLATURE des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

- Rubrique N° 1510: Stockage de matières combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts ouverts
divisés 3 cellules \rightarrow 13.000 tonnes

Volume des 3 cellules de stockage sera de 152.000 m^3

Activité soumise à AUTORISATION

- Rubrique N° 1432-25 Stockage de liquides inflammables
Rubrique par concerner les liquides inflammables
Declaration avec contrôle

- Rubrique N° 1530-2g : Stockages de bois papier
de volume maximum de l'ordre de 10.000 m³
Soumise à DECLARATION

- Rubrique 2662-5 - 5 to de resins polymere
Volume maximum 9500 m³ Soumis à DECLARATION

- Rubrique N° 2663-2 - Stockage de produit dont 50% au moins
de la masse totale unitaire est compose de polyure
activite < 9500 m³ Soumis à Declaration

- Rubrique 2925 - atelier de charge de batterie
Puissance Maximum possible 120kW
Soumis à DECLARATION

- Rubrique 1412-2 Stockage de fer in flamable epurés
Quantite Maximum < 6 T de fer
NON CLASSE

- Rubrique N° 2910. A - installations de combustion fonctionnant
au gaz naturel et au fioul domes tique
→ chaudiere chauffage de cellule journal = 340kW
→ groupe motopompe diesel → sprinkler → ≤ 160kW
→ serpresseur du reseau incendie ≤ 100kW
Le puissance thermique installée (600kW) activite
NON CLASSE

Etude d'IMPACT

6

Situation des profils

- Au Nord - Terrain vierge de toute construction
- A l'EST - bâtiments industriels : box logistique - immeuble de bureau
- Au Sud - Sud est - Société Electro-colonienne - et carburant DUBEA
- A l'EST par le chemin rural N°24 par une habitation
- A l'ouest Terrain agricole
- Le projet est situé en zone A U1
- Le projet est compatible avec le P.L.U de la commune de PUSIGNAN

Effet sur l'eau

L'eau sera utilisée pour : les sanitaires, le nettoyage des locaux et la protection incendie

Les eaux sanitaires sont envoyées dans le réseau des eaux usées sanitaires via station épuration

Les eaux de nettoyage ($95 \text{ m}^3/\text{an}$) suivent le itinéraire -

⇒ les eaux pluviales - 2 types

- eaux pluviales de toiture → bassins d'infiltration

- eaux pluviales de ruissellement / circulation dirigées vers un bassin d'écoulement - le bassin est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures

- les eaux d'extinction d'incendie - plusieurs possibilités de rétention bassin d'écoulement

Le risque de pollution de l'eau est maîtrisé.

Effet sur l'air

Plusieurs sources de rejets à l'atmosphère

→ gaz de combustion chauds - gaz naturel

(7)

- gaz du groupe motopompe → sprinkler → gazoil

- l'hydrogene libre lors de la charge de la Herce

- circulation routiere

→ les solutions: le bon choix du gaz naturel (faible en soufre)

- limitation de la vitesse sur le site

- moteurs coupés pendant les phases d'attente

⇒ de risque de pollution atmosphérique maîtrisé

Impact sur le sol

- le sol de l'entrepôt sera en béton d'acide

- les surfaces extérieures exploitées seront imperméabilisées.

- le site disposera d'un séparateur d'hydrocarbures avant rejet des eaux pluviales

- une cuve ancienne de stockage de fioul

- de transformer à l'huile sera située sur retention

- le local de charge disposera d'un sol anti-acide et d'un réservoir de retention

⇒ Le risque de pollution résiduelle des sols est négligeable

TRAFIC des véhicules sur le site

↳ les travaux d'exploitation ont lieu 6 jours/7, le site sera accessible 24/24.

BRUITS & VIBRATIONS

- Equipements techniques / chaudière
- motopompe du système sprinkler

- les poids lourds et véhicules légers

- arrêt des moteurs des camions lors du chargement et déchargement

- limitation de l'usage des klaxons

- limitation de la vitesse des voitures et camions sur le site

Aucune mesure compensatoire ne sera envisagée concernant le bruit

DECHETS

Les déchets générés par l'activité seront :

- Les cartons de frappe de articles - évacués vers un ampukece
- les boîtes de médicaments vers une filière de traitement adéquate
- Les films plastiques suivant la même filière
- Les ordures ménagères
Le type de déchets sera stocké dans une benne spécifique implantée à l'intérieur de l'entrepot
- Les solides boisés stockés dans une benne spécifique, implantée à l'extérieur de l'entrepot
- Les déchets verts seront repris par la Société chargée des espaces verts
- Les boues de separation d'hydrocarbures seront repris par la Société chargée de la maintenance
- Les déchets dangereux : chiffons, huiles, peinture - La gestion de ces déchets sera assurée par les entreprises extérieures chargées de l'entretien des équipements puis les enverra vers des filières de traitement agréées.

PAY SAFE -

d'après de maintenir l'œuvre a mis l'accent sur l'intégration paysanne

IMPACT sur la Santé PUBLIQUE

Le site ne sera pas à l'origine de risques particuliers pour la santé des personnes exposées

ETUDE de DANCOBRS

(9)

1) Analyse des risques.

de notation des risques a été faite conformément à la grille de notation de l'arrêté du 29 sept 2005

- le risque majeur qui ressort est: le risque incendie -

- le rayonnement thermique pouvant être très grave

Les effets retenu sont en rapport du flux reçu

⇒ de flux thermique de 3 kW/m^2 & effet voies visible
pour une durée d'exposition supérieure à 1 minute

⇒ de flux thermique de 5 kW/m^2 → seuil de val si exposition
supérieure à 1 minute

⇒ de flux thermique de 8 kW/m^2 correspond au premier
effet sur la structure des bâtiments.

- Il a été une fois une fois l'atteint de 8 par la cage

- Pour les rayonnements de flux thermique dangereux pour
l'homme est vent contenu à l'intérieur des cellules de
stockage

Il a été modélisé un risque résiduel selon les scénarios
suivants,

1) Incendie de chacun des cellules pris séparément

2) Incendie non maîtrisé de chacun des cellules avec effondrement
de la structure et propagation de l'incendie aux 2 cellules
adjacentes comme demandé par le circulaire de
juillet 2009

La modélisation a été réalisée en prenant en compte (10)
les conclusions d'une étude de l'INERIS et du CNRS en
2009

→ Lors d'un incendie seule une partie des parois s'effondra -
le plan restant intact d'environ 10% de la hauteur initiale -

→ la hauteur du stock de diminuant également suite à
l'effondrement de la voûte → une hauteur de flammes élevée

⇒ des conclusions de l'étude restent majeures car elles
reposent sur le fait que l'air, la chaleur et les produits
n'ont pas fonctionné et que le service de secours incendie
n'ont pu intervenir

⇒ Néanmoins dans le cas de l'incendie généralisé, seul
le flux thermique à 3 kW/m² peut sortir des
limites de propriété du site

NOTICE HYGIENE et SECURITE'

l'ensemble des dispositions conformes à la réglementation
du Code du Travail et aux divers règlements en vigueur
sera pris en compte sur le site pour assurer l'hygiène
et la sécurité du personnel

LETTRE de DEMANDE

(11)

fait à PUSIGNAN le 15/05/2010

à l'attention de Monsieur le Prefet
Service des Installations Classées
106 rue Pierre CORNEILLE

Dossier de demande d'autorisation
d'exploiter une installation classée pour la protection de
l'environnement - Commune de PUSIGNAN (64)

Il est présenté un plan de masse des bâtiments au
1/500 en remplacement du plan réglementaire au 1/200^e

Il est demandé à Monsieur le Prefet de bien vouloir accepter cette échelle au 1/500^e

LETTRE d'ENGAGEMENT de PAIEMENT

Monsieur Mairie STEVE DICKSON Directeur General
de LONGBOU

s'engage à payer publication sur deux journaux

- frais d'impression des affiches nécessaires à l'enquête

- frais affiants au déroulement de l'enquête
publique

- le montant des frais relatifs à la publication de plans

concernant l'arrêté d'autorisation

- la taxe unique et éventuellement une redevance annuelle

ACTIVITES

(12)

Présentation de LONG BOW SA

- LONG BOW SA - est un investisseur en immobilier
- a développé 55.000 m² sur l'aéroport LYON - St Exupéry et dans zone activité de SATOLAS GREEN
 - a acquis près de 80 hectares de terrains à construire et pourra développer près de 340.000 m² de SHON (industrielle - Logistique tertiaire)
 - Outre 2 bâtiments réalisés sur l'aéroport LYON St Exupéry, LONG BOW a créé et développé en liaison avec la Communauté de Communes de l'EST LYONNAIS (C.C.E.C.) - PUSIGNAN - ZAC de SATOLAS GREEN, composée de 8 implantations (industrielle Logistique et Tertiaire)

GESTION du SITE

LONG BOW SA est propriétaire du terrain et des bâtiments et l'investisseur, les locataires respectant le maintenance technique protection incendie équipement électrique
sont réalisés des audits réguliers de contrôle d'entretien pour assurer fonctionner en période diurne et nocturne
les horaires pourront être de 24 heures du lundi au samedi
de travail pour répondre à la demande si nécessaire

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

(13)

de chiffre d'affaires et les effectifs de la Société LONG BOW de
trois derniers années \Rightarrow traduire la bonne santé financière de
l'entreprise

\Rightarrow La Société souscrit différents polices d'assurances

- responsabilité civile
- dommages incendie foudre pertes d'exploitation
- risques naturels

Capacités techniques

Construction des bâtiments - LONG BOW est assisté par
des entreprises spécialisées et qualifiées notamment BILM
et SOLBEC

- Exploitation des installations

LONG BOW SA est investie dans l'immobilier logistique et d'acti-
vités PME et PMI

Respecter les règles ICPE

- la gestion environnementale du site sera confiée à un bureau
d'étude spécialisé:

\Rightarrow la surface de la parcelle est de 38144 m^2
la surface au sol des bâtiments représente environ
13750 comprenant 3 cellules de stockage 4900 m^2 ,
 3300 m^2 + 3650 m^2

l'établissement sera sur la parcelle cadastrale
C1 en zone AU

des produits stockés sont généralement sous forme solide (14)
et peuvent être liquides

En fonction du nombre de lieux d'installations classés, le stockage
de ces produits relève des rubriques

1510 (combustibles)
1530 (bois papier carton)
2662 (matières plastiques)

2663 (polymères)
1412 (stockage Aérospatial)
1432 (stockage liquides inflammables)

On distingue

⇒ Stockage en rack

- largeur 3 mètres
- hauteur maximum 12,10m

Le ratio moyen de remplissage d'un entrepôt comportant
des palettes de son environnement hauteur libre est de
1,5 palettes standard par m² de surface utile

⇒ STOCKAGE en masse

concernant les produits lourds et encombrants

Les matières conditionnées en masse forment des îlots limités

de la façon suivante

- Surface maximale des îlots au sol 500m²
- Hauteur maximale 8 mètres maximum
- Distance entre deux îlots 2 mètres maximum

Accueil & Parking

(15)

d'accès au site se fera à partir de l'Av. SATOLAS GREEN

- Il sera mis CLOTURE & CONTRÔLE d'INTRUSION

Voiture parking 198 dm² pour handicapés

CAMIONS panneau d'information placé au portail

ESPACES VERTS

Conformes au PLU → 14000 m² (double haie d'impl. (tracées))

PRESENTATION BATIMENT & INSTALLATION

CELLULE	DIMENSIONS	SURFACE	VOLUME	Nb de places
1	72 m x 69 m h max 12,1	4968 m ²	60000 m ³	7600
2	72 x 46 h max 12,1	3312 m ²	44.000 m ³	5100
3	69 x 57 h = 12,1	3660 m ²	48.000	5400

locaux techniques

local principal

locaux de charge

Bureaux & locaux sociaux

local chauffage

local T & BT & local entretien

UTILITES

- ALIMENTATION ELECTRIQUE \Rightarrow 630 Kw
- ALIMENTATION en EAU
 - EAU POTABLE serv par VEOLIA
 - eau memoire dissocie de l'eau potable

ALIMENTATION en GAZ de Ville

GAZ de FRANCE sous une pression de 3 bars

Intervalle hors de COMBUSTION

- Surseu Pompe maximale 660 Kw
- chaudiere \rightarrow 500 Kw GAZ NATUREL
- Groupe Moteur \rightarrow 160 Kw GAZ OIL

CARACTERISTIQUES des Installations CLASSEES

- Rubrique N° 1510 \rightarrow STOCKAGE de matieres combustibles
en quantite superieure a 500 tonnes dans
des entrepots COUVERTS
le volume des 3 cellules sera de 152000 m³
mais le total \rightarrow a 500t soumis a AUTORISATION
- RUBRIQUE N° 1432-2b STOCKAGE de produits inflammables

- Rubrique N° 1432-2B stockage de liquides inflammables
Stockés dans des cellules - Volume maximum 90 m³
DECLARATION avec CONTROLES.

- Rubrique N° 1530-2 stockage de bois-papier carton et matériaux analogues
Volume maximum de l'ordre de 10.000 m³

- Rubrique N° 2662-5 ^{Soumise à DECLARATION} STOCKAGE de Polymers
maximum 950 m³
Soumise à DECLARATION

- Rubrique N° 2663.2 stockage de produits dont 50% de la masse totale unitaire est composée de polymère
Le volume ne dépasse pas 9500 m³
Soumis à DECLARATION

- Rubrique 2925 atelier de charge de batterie
Puissance maximum de 120 KW
Soumis à DECLARATION

- Rubrique 1412-2 Stockage de gaz inflammables liquéfiés
Stockés en zones guttesis pour limiter les effets nuisibles en cas d'incendie
NON CLASSÉE

- Rubrique 1412-2 stockage de gaz inflammables liquéfiés

- Rubrique 2910. A - Installations de cuisines fonctionnant au gaz naturel et au fuel domestique
NON CLASSÉE Puissance Installée 660 KW

REGLEMENTATION Sur l'eau

La loi sur l'eau est inscrite dans le Code de l'Environnement -
Pressi autorisation de voirie, déclarations de JOTA
(Installation, ouvrage, travaux, aménagement) peuvent donner,
et gravité de leur effets sur le ressource en eau

l'article L 214-1 stipule conformément aux dispositions des
articles L 214-2 à L 214-6 les voiries, installations, ouvrages,
à la nomenclature des voiries, installations classées

de l'entrepôt LONGBOW va entraîner la création de surfaces
imperméables - les eaux pluviales et bassin d'infiltration
les eaux de ruissellement de surfaces imperméables, traitées
par séparateur d'hydrocarbures

DES CRITERION des ACTIVITES

des JOTA sont indiqués pour mémoire à titre
uniquement informatif

La surface totale du projet augmentée de la surface correspondante
à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont
interceptés par le projet

- Surface au total > 20 ha → A (AUTORISATION)

- Surface > 5 ha à moins, inférieure à 20 ha → D (Déclaration)

Surface Totale du projet 3,8 ha → D (DECLARATION)

ETUDE d'IMPACT

(19)

LONG BOW SA

SATOLAS GREEN

PUSIGNAN

décl. de Mar 2010

— Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour mesurer la sensibilité du milieu sur les différents aspects intéressant l'échelle de l'entreprise

— le projet est compatible avec le P. L. U de la commune de PUSIGNAN

↳ belvédère LONG BOW situé à proximité d'utilité publique

A C, évocation de monuments historiques

T 5 de sécurité aéro-nautique de l'aéroport ST Espeyry

P T 2 proximité relative aux trous missions rectilignes

I 5 proximité aux canalisations de transport de produit chimiques (PIPELINE ETHYLENE)

— PROTECTION des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt

Écologique, floristique ou faunistique)

ZONE IMPORTANTE ZICO (conservation des OISEAUX)

— GÉOLOGIE formation à caractère fluvi-glaciaire
— anciens glacio-lacustres — fluvi-glaciaires

HYDROGEOLOGIE

de nappe alluviale est très productive

À voisinage immédiat du site le réseau hydrographique est mesurable

MÉTÉOROLOGIE Conditions climatiques

ORIGINE CONTINENTALE - MÉDITERRANÉENNE Océanique

Le climat de la région est composite

PLUVIOMÉTRIE

PRECIPITATION suivie par l'Aéronautique / ON ST surpays
moyenn 70 mm / mois

CONTEXTE KERAUNIQUE de Deunth d'ARC

de deunth à SUSIGNAN est de 2,38 le moyenn FRANCE
est de 2,52

QUANTITE d'AIR ref de 2005

Sites Remarquables chapelets de Morfond

LES EFFETS DIRECTS et INDIRECTS

Intégration dans le paysage

Impact sur les écosystèmes

l'impact de la route LONG BOU sur la faune et la flore
est considéré comme négligeable

Impact sur les commodités du voisinage

(21)

l'impact de la société LONG BOW sur la commodité du voisinage est considéré comme négligeable

Impact sur

- AGRICULTURE
- SAUBRITÉ et sécurité public
- Protection des biens matériels d'habitants alentours

CONSIDERE comme NEGLIGEABLE

GAZ à effet de serre

l'impact est considéré TRÈS LIMITE

IMPACT liés aux Travaux nécessaires à la mise en exploitation

les impacts des travaux seront parfaitement maîtrisés

l'impact sera POSITIF

- EAU -

CONSUMATION mesurée par compteurs volumétriques

le site sera équipé d'un réseau SEPARATIF

- LES EAUX | PLUVIALE TOIT
- PARKING
- INCENDIE

↳ BASSIN de RETENTION

INSTALLATION de COMBUSTION

Le brûleur du GAZ NATUREL génère des quantités négligeables de particules

SURVEILLANCE de la qualité de l'Air

(22)

OBJECTIF de qualité $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 24h
Sont pris en compte :
- Charges des betteraves
- Circulations Routières

- dioxyde de carbone \rightarrow Combustion du carburant
- oxyde d'azote \rightarrow air aspiré par le moteur
- hydrocarbures imbrûlés \rightarrow produits non brûlés

BRUITS - VIBRATIONS

d'arrêté du 23 janvier 1997 s'applique au site LONGBOU

Emergence réglementée $45 < \text{dBA} > 35 \text{ dBA}$

Emergence admissible 60 dBA

Emergence demandée pour les sites 4 dBA

DÉCHETS

des niveaux de gestion

0 \rightarrow réduction à la source

1 \rightarrow recyclage

2 \rightarrow traitement pré-traitement

3 \rightarrow mise en décharge

ODEURS

Bas de gestion à gestion des nuisances olfactives

POLLUTION des sols

Le stockage de produits dangereux seront équipés de vannes adaptées

MESURES envisagées pour supprimer le mouvement (27)

SOLUTION de l'eau

Limitation des consommations d'eau

→ eaux usées → Réseau séparatif - des stations de TONAGE et à même d'accepter une entassement supplémentaire

Retenues des eaux pluviales (incendie d'incendie)

des volumes disponibles par cellule sont.

cellule 1 → 1600 m³

cellule 2 → 1447 m³

cellule 3 → 1200 m³

Incendie généralisé → 2528 m³

SOLUTION de l'air

→ Installation de combustion

cheminée à une hauteur suffisante pour assurer une bonne dispersion des gaz

→ Absorbeur de charge

de mélange air/hydrogène sera évacué à l'extérieur du bâtiment par ventilation mécanique

BRUIT - Vibrations

Le jour de jour sonne local est caractérisé par les voix de circulation routière et autoroutière

SOLUTION de Sol

- Inclusions de sable sur RETENTION
- Sol Antiaérien
- Sol en béton ETANCHE

- Etude épidémiologique sur le secteur
 - Recensement des agents chimiques etc - -
 - > Agents "traceurs" du risque sanitaire
- CARACTERISER le RISQUE SANITAIRE pour la population EXPOSÉE

POPULATIONs dites sensibles

- Malades par l'immunoséquence de l'organisme
- les enfants -> écoles - collèges - - - les jardins
- mairies, de transports
- base de loisirs

AGENTS BIOLOGIQUES

aucun agent biologique mesuré présent dans le site

CONCLUSION

l'ensemble des effets potentiels de l'établissement a été étudié pour l'EAU, l'AIR et le BRUIT

La Santé LONG BOW ne sera pas affectée
seule la Santé des RIVERAINS

CONDITIONS de REMISE en ETAT du SITE

- ↳ Lors de la cessation d'activité < deux cas
 - Ⓐ - cessation des bâtiments et du terrain pour une autre activité
 - Ⓑ - démolition du site

Les mesures suivantes seront alors prises par l'exploitant (25)

- Le Préfet sera informé de la cessation - Le date de l'arrêt sera notifié trois (3) mois avant l'arrêt définitif
- Un mémoire de cessation d'activité sera remis à la Préfecture précisant les mesures prises ou à prendre → pour assurer la protection des intérêts visés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement

- Les produits restants (techniques - chimiques) seront évacués pour destruction en centres autorisés
- Des démolitions, les différents matériaux seront acheminés vers les installations de tri et d'élimination des déchets adoptées et autorisées
- Les caves enterrées seront au minimum neutralisées

- Un diagnostic environnemental sera effectué portant notamment sur la pollution potentielle des sols
→ On procédera à la dépollution des sols contaminés par le moyen approprié

⇒ DISPOSITIONS ACCRÉDITÉES par Monsieur le MAIRE de la Commune de ^{PRYVIGNAN} ~~la~~ remise en état consistant en la neutralisation des installations pouvant être sources de risques pour les personnes et l'environnement

- Maintien en état de fonctionnement des utilités : chauffage - alimentation électrique - compression d'air - après évacuation de l'équipement en arrêt de sécurité
- Démontage des installations de production fixes et mobiles (caves, réservoirs d'huile - pompe hydraulique)
- Démontage des machines - forêts roullants & remonte à des Entreprises
- Évacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisés
- Mise en sécurité des circuits électriques

ETUDE de DANGERS

LONG BOW SA
Mai Loto SATOLAS GREEN PUSIGWAN

Cette partie du dossier de demande d'autorisation d'exploiter développe les articles abordés précédemment -

I ⇒ ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES, qui comprend

- 1-1 RISQUES liés à l'Environnement EXTERIEUR
- 1-2 RISQUES liés aux installations et utilités et mesures propres à réduire la probabilité d'un accident

II ⇒ INVENTAIRE des Coûts

III ⇒ ACCIDENTOLOGIE / ENQUETE auprès du BAREI ACCIDENTS IDENTIFIES de la base ACCIDENTOLOGIE GÉOLOGIE ARIA

IV ⇒ ANALYSE des RISQUES

V ⇒ EFFETS de la SURVENANCE du RISQUE : LE RISQUE INCENDIE - GENERALITE SUR L'INCENDIE

ETUDE INCENDIE
- MANQUE POINT VI ou DEFAUT de NUMEROTATION

VII ⇒ ANALYSE des MOYENS MIS en OEUVRE pour ELIMINER REDUIRE ou COMPENSER LES RISQUES

- 7-1 MOYENS de prévention contre l'incendie
- 7-2 RISQUE RESIDUEL

NOTICE d'HYGIENE et de SECURITE

LES POINTS ETUDIES

1/ HYGIENE du TRAVAIL

- AERATION et ASSAINISSEMENT des LOCAUX
- CHAUFFAGE des LOCAUX
- MEDICINE du TRAVAIL
- ECLAIRAGE des LOCAUX
- INSTALLATION SANITAIRES
- LOCAUX SOCIAUX
- NETTOYAGE et INSTALLATION

2/ SECURITE du TRAVAIL

- α) FORMATION à la SECURITE
- SIGNALISATION de SECURITE
- CONSIGNES de SECURITE
- CONTROLES PERIODIQUES
- INTERVENTION des ENTREPRISES EXTERIEURES
- SUBSTANCES et PRODUITS DANGEREUX
- MOYEN de PROTECTION INDIVIDUELLE et ARMES de SECURITE

3) TEXTES de PORTÉE GENERALE

- TEXTES CODIFIES DANS le CODE du TRAVAIL
- TEXTES NON CODIFIES DANS le CODE du TRAVAIL
- TEXTE de PORTÉE SPECIFIQUE
↳ *spécifique du TRAVAIL*
Allerch, de l'usage
Présentation respectueuse bibliographique

fait par le Commissaire 